



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 19/11/2024
Reçu en préfecture le 19/11/2024
Publié le
ID : 081-218100766-20241119-2024_11_19-AR

DÉCISION DU MAIRE

Maîtrise d'œuvre – Travaux espaces verts chemin piétonnier stade

Considérant la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant la consultation d'entreprises pour les travaux d'espaces verts situés au chemin piétonnier du stade ;

Considérant que cinq candidats ou groupement de candidats ont envoyé une offre : MASSOL (Albi), SARL ACMR PAYSAGES (Puylaurens), SAS SERGE BOLLARD (Saïx), POUSTHOMIS (Laboulbène) ;

Considérant l'analyse des offres suivante :

	MASSOL	SARL ACMR PAYSAGES	SAS SERGE BOLLARD	POUSTHOMIS
Prix HT	3930,00 €	6765,80 €	8507,97 €	3088,62 €

Le Maire décide :

- RETENIR l'offre de l'entreprise POUSTHOMIS (Laboulbène).

A Cuq-Toulza, le 19 novembre 2024.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL